



MINISTÈRE
DES DROITS DES FEMMES,
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

CNDS

CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

**CENTRE NATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT**
----- C N D S -----

**DOSSIER DE DEMANDE
DE SUBVENTION
POUR L'AIDE A LA MEDIATISATION
D'UNE DISCIPLINE OU
D'UN EVENEMENT SPORTIF**

Sport féminin, handisport ou sport adapté

RAPPEL DE LA DELIBERATION N°2014-07 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNDS INSTAURANT LES CRITERES D'ELIGIBILITE

Un dispositif de soutien à la production audiovisuelle des sports émergents est créé dans les conditions de la délibération n° 2013-26 du CA du CNDS.

Il est mis en place selon les **critères suivants** :

1/Bénéficiaires

- Fédérations sportives agréées ;
- Par extension, comités d'organisation ou associations et toute entité à but non lucratif ayant reçu l'organisation d'un événement par une fédération ou pilotant un événement avec un partenariat fort et l'accord formel d'une fédération ;
- Les jeux d'Etat ou régionaux pourront bénéficier de cette aide sous réserve d'une cohérence avec le dispositif du CNOSF pour les événements relevant des comités territoriaux olympiques et sportifs.

2/Type d'événements subventionnés

- Evénements sportifs mixtes, féminins ou spécifiquement handisports avec projet de diffusion en direct ;
- Reportages sportifs avec projet de diffusion et objectifs préétablis en matière de médiatisation, de pédagogie sur le sport et d'amélioration de la connaissance par le public des disciplines concernées ;
- Achat de droits d'images étrangers (handisport) ;
- Evénements avec une commercialisation d'images insuffisante ou faible dans un passé récent, en termes d'accès par le public sur des chaînes gratuites ;
- Principe de la subsidiarité avec le dispositif CNOSF/L'Equipe 21.

3/Type de diffuseurs des projets dont la production est soutenue

- Chaînes télévisées gratuites avec diffusion sur le sol français ;
- Chaînes télévisées payantes avec diffusion large sur le sol français et sous réserve d'une obligation d'accès gratuit (diffusion en clair, internet, replay TV) de l'ensemble des images produites ;
- Eventuellement, chaînes locales (ou à décrochage local).

4/Mécanisme de financement

- Pour une compétition sportive ou un reportage : versement effectif de la subvention du CNDS conditionné à la concrétisation d'un accord de diffusion avec une chaîne (le CNDS pouvant cependant accorder le principe de la subvention en amont) ;
- Pour les autres programmes, banques d'images, documentaires courts : examen de la qualité du projet de diffusion (TV, internet, mise à disposition d'autres organismes, etc.) ;
- Possibilité de subvention rétroactivement à l'événement dans la période transitoire de mise en place du dispositif, pour le premier semestre 2014.

5/Montant de l'aide accordée par le CNDS

- Assiette subventionnable : coûts d'équipement et de production, en incluant les besoins humains et le cas échéant des spots d'annonce du programme produit ;
- Les coûts de transmission seront exclus de l'assiette ;
- Montant plancher de subvention fixé à 5 000€ de subvention pour un projet de 10 000€ ;
- Montant plafond correspondant à 50% des coûts subventionnables sauf cas exceptionnel.

6/Critères techniques

- Pièces obligatoires du dossier de demande à transmettre au CNDS ;
- Construction d'une grille d'analyse des coûts de référence avec un groupe informel d'examen des demandes de soutien ;
- Principe du non cumul entre soutien à l'organisation d'un événement sportif international et soutien à la production audiovisuelle.

La commission d'instruction des dossiers, réunissant le Ministère chargé des sports, le Comité National Olympique et Sportif Français, le Comité Paralympique et Sportif Français, l'Association Nationale des Ligues de Sport Professionnel, le Centre National du Cinéma et un expert du monde des médias, a dégagé une jurisprudence qui fait évoluer certains critères. Ainsi :

- Les ligues professionnelles peuvent être bénéficiaires de l'aide
- Les associations peuvent être bénéficiaires au cas par cas et à condition de bénéficier du soutien d'une fédération nationale
- Les projets diffusés exclusivement sur internet ne sont pas éligibles

I. DESCRIPTION DU PROJET

INFORMATIONS GENERALES

Nom et typologie du projet:

Concerne une discipline :

- Féminine
- Handisport / sport adapté

- Concerne un événement
- Concerne un reportage

Remplir la case correspondante (événement ou reportage)

Pour la production d'un événement en direct :

- Date :
- Villes/régions concernées :
- Date de création et fréquence :
- Description sommaire (niveau, participants, aspects féminins/handisport/sport adapté) :

- Y'a-t-il un cahier des charges établi par le détenteur des droits d'organisation (Fédération internationale, CIO...) en matière de production audiovisuelle ?

Pour un événement mixte/hybride, préciser la proportion d'athlètes féminins et/ou handisports parmi les engagés :

L'événement a-t-il déjà été diffusé à la télévision lors des éditions précédentes ?

Pour un reportage :

- Historique du projet :
- Description sommaire (notamment aspects féminins/handisport/sport adapté) :
- Projet/vision du réalisateur :
- Format et durée du reportage :
- Historique de diffusion le cas échéant :

Budget total dont budget de production TV (HT et TTC) et soutien financier demandé au CNDS :

Le projet bénéficie-t-il d'autres aides publiques ? (Collectivités, CNC, etc.)

IDENTIFICATION DU REQUERANT

Nom complet du porteur de projet :

Personne ressource en matière de production:

Adresse et site Web :

Email:

Téléphone (fixe / mobile):

Pour un événement, type d'organisateur (rayer les mentions inutiles) :

Collectivité - Fédération sportive - Ligue - Association - GIP - Autre (préciser)

Le cas échéant, quand a été créé le comité d'organisation? Joindre ses statuts.

ECONOMIE DU PROJET

Quel sera le budget de la production audiovisuelle ?

- HT
- TTC

Explications complémentaires éventuelles (sur les coûts) :

Si votre budget de production excède 50 000 €, avez-vous mis en concurrence les prestataires potentiels ?

- ▶ *fournir un budget transparent avec toutes les précisions nécessaires*
- ▶ *Détailler toutes les sources de financement prévisionnelles, en particulier concernant les recettes issues du marketing et des sponsors le cas échéant*
- ▶ *Joindre les lettres de soutien des financeurs publics et / ou privés*

LE DEMANDEUR DEVRA IMPERATIVEMENT JOINDRE, EN ANNEXE N°1 ET 2, LE DEVIS DES COÛTS DE PRODUCTION ET LE BUDGET DE L'ÉVÉNEMENT LE CAS ÉCHÉANT.

Joindre tout document nécessaire pour expliciter le budget et les projections financières (choix de la tarification par exemple). Si l'événement s'est déjà tenu, vous devez joindre une synthèse du compte de résultat de l'événement.

II. PLAN DE DIFFUSION

*Rappel : le dispositif de soutien aux fédérations pour la production audiovisuelle d'événements sportifs non médiatisés est destiné à soutenir les projets de **diffusion télévisuelle**. Une diffusion exclusivement sur internet ne pourrait bénéficier du dispositif.*

Donner des précisions sur la propriété des droits audiovisuels (pour les événements) :

Objectifs de diffusion :

- qui diffusera l'événement ou le reportage ? Préciser la nature des contrats : déjà validés, en cours de négociation ou seulement prospectifs.

- Sur quelle fenêtre ? Préciser le calendrier de diffusion, la case horaire définie ou le type d'émission concernée.

Audience :

- Quelles sont les perspectives d'audience pour le projet ? Le cas échéant, rappeler la couverture télévisuelle passée si un événement semblable a été diffusé auparavant.

Utilisation des images :

- Les images auront-elles une utilisation unique ou seront-elles recyclées ? Préciser par ailleurs la propriété de ces images : fédération, société de production, diffuseur, etc.

III. IMPACT DE LA MEDIATISATION

L'organisateur devra transmettre au CNDS un bilan du projet, pour sa partie production/diffusion, dans un délai raisonnable après la fin de l'opération.

Quels objectifs sont visés par la production/diffusion du projet ?

Quel impact attendu sur le développement de la discipline, de la pratique ?

Le développement de la pratique handisport fait-il partie de la stratégie du projet ?

Quelle forme prendra le bilan (qui le réalise, avec quels moyens) ?

RECONNAISSANCE DE LA PARTICIPATION DES PARTENAIRES

Affichage, mentions, photo officielle, logotype, conférence de presse, activités protocolaires, privilèges, activités et concepts spéciaux, etc.

Sur tous ces points, la reconnaissance de la participation de l'Etat à travers le CNDS sera semblable à celle accordée aux entreprises du secteur privé pour un soutien du même ordre.

VERIFICATIONS

Avant de remettre votre demande, merci de vous assurer que les documents nécessaires sont joints.

Merci de vérifier que vous avez joint :	COCHER
<i>Les lettres de soutien du mouvement sportif, des collectivités publiques concernées attestant le cas échéant de leur engagement financier</i>	
<i>Les lettres de soutien des partenaires / sponsors attestant le cas échéant de leur engagement financier</i>	
<i>Les lettres de garantie du diffuseur (si établies)</i>	
<i>Le détail des coûts de production et le budget de l'événement le cas échéant</i>	
<i>Le plan marketing / relations publiques</i>	
<i>Projection des retombées économiques de l'événement (si établies)</i>	
<i>Les analyses de fréquentation prévisionnelles (si établies)</i>	

Je certifie que les informations contenues dans ce document sont sincères et correctes.
Signature du **Directeur / Président de la structure réquérante** :

Nom: _____

Signature: _____

Date: _____

Transmettre votre dossier complet à l'attention de :

M. Jean-François Guillot, Directeur général

CNDS

69, rue du Chevaleret

75013 Paris

Ainsi que par mail : cnds-dg@jeunesse-sports.gouv.fr

ANNEXE N°1 : DEVIS DE COÛTS DE PRODUCTION

Le porteur de projet devra fournir en annexe un devis des coûts de production qui devra comprendre par exemple :

- Captation
- Montage
- Les moyens mobiles
- Les moyens techniques
- Les moyens humains
- Les frais supplémentaires (déplacements, consommables)
- La post production le cas échéant
- Etc.

ANNEXE N°2 : MODELE DE BUDGET PREVISIONNEL (EVENEMENT)

(le demandeur peut transmettre son propre budget prévisionnel sous une forme différente dès lors qu'il comprend les rubriques de ce modèle)

CHARGES	
Installations	
Location	
Aménagement/Décoration	
Sites d'entraînement	
Stands/Village VIP	
Total Installations	
Logistique de la Compétition	
Matériel Sportif	
Technologie (informatique, signalétique)	
Sécurité	
Médical	
Billetterie	
Total Logistique	
Administratif	
Comité d'Organisation	
Personnel	
Frais de gestion des Bénévoles	
Assurance	
Etude d'impact	
Total Administratif	
Cérémonies/Protocoles/Hospitalité	
Cérémonies Clôture/Ouverture	
Médailles/Récompenses	
Soirées Athlètes	
Réceptions VIP	
Total Cérémonies	
Prise en charge des participants	
Hébergement	
Restauration	
Transport	
Total prise en charge	

Communication/Promotion	
Identité Visuelle	
Déploiement Plan Media	
Animation	
Actions d'accompagnement	
Produits Dérivés	
Total Communication	
Media/Diffusion	
Presse	
Production TV	
Total Media	
Obligations vis-à-vis de la fédération Internationale	
Redevances fixes	
Commission sur Droits Marketing ou TV	
Prise en charge des primes des athlètes	
Total Obligations FI	
Autres : Préciser	
TOTAL CHARGES	

PRODUITS	
Subventions Publiques	
Ville	
Département	
Région	
CNDS	
Autres	
Total Subventions Publiques	
Recettes Privées	
Billetterie	
Partenariats	
Droits TV	
Produits Dérivés	
Hospitalité (Relations Publiques/loges)	
Stands/Animation	
Total Recettes Privées	
Participations des Fédérations	
Fonds Propres Fédération Française	
Participation des Délégations	
Aide Fédération Internationale	
Total Participations des Fédérations	
Autres : Préciser	
TOTAL PRODUITS	